



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 novembre 2022

FICHE DE PRESENCE EN ANNEXE

**INVITE** : Frédéric Capoulade Adjoint Spécial de la Mairie d'Hyères

### ORDRE DU JOUR

1. Arrêté municipal : compte rendu de la réunion avec la mairie et les suites à donner
2. Eau : compte rendu de la réunion avec la DGA et solutions immédiates à mettre en œuvre
3. Questionnaire eau et règles de distribution d'eau.
4. Travaux : Forages, Chateau d'eau, voiries, port
5. Questions diverses.
  - Lancement du Forum
  - Liste des motopompes
  - Encombrants et bouteilles de gaz, déchets dangereux
  - Partenaire graphiste
  - Incidents divers : chiens
  - 31 décembre : remise des prix quizz des 90 ans
  - SMILO
  - Échéancier AGE et dates des prochains conseils

Séance ouverte à 10h00

Le président s'inquiète des absences au Conseil.

En fin de réunion il sera fixé le calendrier des prochaines séances en espérant que chaque conseiller pourra l'intégrer à son organisation personnelle, en donnant l'importance qu'elle mérite à sa participation.

### **Arrêté municipal : compte rendu de la réunion du 18 novembre avec la mairie et les suites à donner**

Un compte rendu de la réunion a été échangé avec la municipalité ; les points principaux en sont :

- Maintien d'un projet d'arrêté municipal autorisant sur le domaine les véhicules et engins homologués au code de la route (notamment vélos et trottinettes) s'ils sont à motorisation électrique.
- Possibilité d'y ajouter des véhicules thermiques avec une dérogation temporaire (y compris après 2023 contrairement au précédent arrêté)



- Vitesse limitée à 20km/h et Interdiction de stationner en dehors d'emplacements matérialisés qui n'existent pas.
- La municipalité revient sur la délégation de la signalisation à l'ASL qui n'a pas compétence : la Municipalité continuera donc à en assurer la responsabilité.

Lors de cette réunion nous avons tenté de faire revenir sur cette décision nos interlocuteurs mais ils n'ont été sensibles à aucune de nos observations :

Ni à celles qui s'appuyaient sur l'historique du domaine et ses textes fondateurs comme les statuts et cahier des charges

Ni même à celles du simple bon sens qui est de constater qu'une circulation accrue sur nos corniches est impossible tant pour des raisons impératives de sécurité (des usagers mais aussi des piétons, toujours prioritaires) que pour des raisons d'impossibilité matérielle de circuler à plusieurs simultanément.

Que deviendra la « tournée Veolia » de ramassage des déchets, déjà souvent décriée, lorsqu'elle devra cohabiter avec d'autres véhicules sur des voies où le croisement n'est pas possible ?

Au lieu de nous entendre la municipalité a insisté pour promouvoir l'arrêté en l'état, sans même vouloir visionner au préalable la voirie et en disant que, si nos prévisions se réalisent, elle pourra rapidement faire un correctif. Elle ajoute que la faible vitesse autorisée (20km/h) et l'absence de places de stationnement limitera le nombre d'usagers et les risques d'accident.

Le conseil juge cette position inacceptable, notamment (mais pas seulement) pour la responsabilité que cette décision unilatérale de la Mairie ferait peser sur les membres de l'ASL, tous concernés parce que propriétaires des voies de communication.

Il ne comprend pas l'objectif recherché par la Municipalité qui, si elle le voulait, serait légalement parfaitement en mesure de limiter la circulation conformément aux conditions du cahier des charges.

La grande majorité des levantins consultés informellement semble pourtant attachée à cette limitation et le Conseil mandate donc son Président pour écrire de nouveau au Maire, lui signifier son désaccord et lui rappeler les risques qu'une mauvaise décision ferait courir à toutes les parties concernées, Mairie incluse.

Par ailleurs le Président se rapprochera d'un conseil juridique pour envisager les actions futures.

### **Eau : compte rendu de la réunion avec la DGA le 10 novembre et solutions immédiates à mettre en œuvre**

Une Réunion a eu lieu avec la DGA notamment pour étudier les possibilités de résoudre ensemble le manque d'eau à court, moyen et long terme pour nos 2 communautés.

Malgré une bonne volonté affichée, il en résulte que la DGA ne souhaite pas se créer de contraintes inutiles et n'offre aucune possibilité de synergie, ni dans les projets de désalinisation, ni pour une utilisation par Héliopolis des réserves existantes de la partie militaire (alimentées parfois par bateau citerne comme le « barrage du bas »).



La municipalité a convoqué pour mi-janvier 2023 une nouvelle réunion regroupant les 4 entités Mairie/DGA/TPM/ASL, au cours de laquelle il sera peut-être trouvé de nouvelles opportunités mais le Conseil est conscient que ces projets ne pourront pas être opérationnels rapidement et en particulier avant la saison d'été 2023.

Pour cette raison le Conseil renouvelle son intérêt à créer et/ou acquérir des capacités de stockage comme par exemple la citerne de JL Droit (340 m<sup>3</sup>) actuellement non utilisée et mandate son Président pour en définir rapidement les modalités (remise en état et prise en charge).

Une autre possibilité pourrait être l'installation d'une citerne souple sur le terrain militaire à proximité de la clôture après signature d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire)

L'objectif est d'avoir ces capacités de stockage supplémentaires avant la saison d'été 2023 ce qui nécessite une grande réactivité à tous les niveaux.

Parallèlement le Conseil étudie aussi la faisabilité de l'approvisionnement complémentaire d'eau par bateau citerne au port de l'Ayguade (en parallèle de l'analyse que la Mairie s'est engagée à faire dans ce sens dans la « Convention Eau » et confirmée lors de la réunion du 19 oct 2022).

Il apparaît déjà qu'en cas de réalisation une telle opération serait très onéreuse pour le syndicat avec des débours supérieurs à 10 euros le m<sup>3</sup> d'eau

## **Questionnaire eau et règles de distribution d'eau**

Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, il est essentiel afin d'organiser la distribution de l'eau, non seulement d'accroître si possible les ressources mais également de connaître les besoins en eau en fonction de la saisonnalité.

Les réponses trop partielles ou incomplètes au formulaire envoyé à tous les propriétaires au début de l'année 2022 avec la « Convention eau » ne permettent malheureusement pas d'y répondre et il est nécessaire de compléter ces informations par l'envoi d'un nouveau questionnaire

Celui-ci se fera en ligne et il est primordial que tous les Levantins acceptent d'y répondre, cette fois ci massivement et complètement, afin que le Conseil puisse mener à bien sa mission d'intérêt collectif

Il sera notamment demandé d'indiquer

- le nombre de couchages existant dans chaque logement ( capacité d'accueil maximum)
- le nombre de résidents aux différentes époques de l'année
  - du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars
  - du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin
  - du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août
  - du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre

les propriétaires bailleurs devront transmettre la demande à leurs locataires et s'assurer qu'ils y répondent.



## Travaux : Forages, Chateau d'eau, voiries, port

**Forages** : Comme la Municipalité s'y était engagé la pompe du forage municipal « Capri » vient d'être changée et ce forage fonctionne maintenant de manière satisfaisante

Le deuxième forage municipal « Mairie » sera lui aussi rénové au début de l'année prochaine.

**Château d'eau** : En revanche les travaux de consolidation et nettoyage du château d'eau sont de nouveau reportés en raison de la prolongation de validité de l'arrêté Préfectoral « sécheresse » jusqu'au 15 décembre 2022.

Il est à craindre que ce soit un nouveau report sine die de ce travail de maintenance dont il est question depuis des années.

Le conseil en prend acte, mais reste conscient que le plus important est qu'au printemps le château d'eau soit rempli au maximum et donc ne sera pas favorable à l'exécution de ces travaux s'ils ne peuvent débiter rapidement.

Le Conseil saisit l'occasion pour réfléchir collectivement à l'opportunité de rénover également le circuit de distribution d'eau, propriété du syndicat, constitué très largement de tuyaux entartrés grandement responsables de la pollution de l'eau distribuée. Si la nécessité d'un nettoyage du château d'eau est évidente après 60 ans d'utilisation, il serait logique qu'en continuité les canalisations utilisées soient également nettoyées/remplacées.

Ceci serait d'ailleurs nécessaire si les recherches en cours de nouvelles ressources en eau nous permettaient d'accéder à une production d'eau directement potable (désalinisation, eau atmosphérique etc..).

S'agissant d'un chantier important le conseil l'étudiera attentivement pour évaluer l'opportunité de le présenter en AGO aux propriétaires

**Voiries** : Nous sommes encore en attente des devis des prestataires pour réduire les risques de glissade sur les tronçons identifiés

**Pont du port** est terminé et les garde-corps devront être installés avant le 9 décembre.

**Port** : L'enquête publique sur la mise en sécurité du Port de l'ayguade est ouverte depuis le 14 novembre jusqu'au 14 décembre. Le conseil encourage le plus grand nombre de levantins à y répondre positivement. Ces travaux permettront une meilleure desserte de l'île même s'ils ne garantissent pas l'accessibilité à 100% selon la Météo. La présence d'un quai ro/ro (Roll in /roll off) pour charger et décharger du matériel roulant est un avantage pour des aspects de sécurité (incendie notamment) et permettra par exemple l'utilisation de rolls frigos respectant ainsi la chaîne du froid. Un registre est ouvert à la mairie annexe, au Port du Lavandou c/o les vedettes des îles d'or et sur internet sur le site de la préfecture du var <https://www.var.gouv.fr/hyeres-travaux-et-construction-d-un-quai-au-port-a11340.html>

### Questions diverses.

- Forum INTERNOS permettant des échanges et entraides entre propriétaires. Lancement début décembre
- Liste des motopompes : Actuellement il en existerait 3 dont une est fonctionnante, seuls 2 nouveaux propriétaires se sont proposés pour en héberger une, le Conseil juge

- également opportun qu'il y en ait une ou deux à proximité du rivage dans la réserve. Ces décisions et les modalités éventuelles seront étudiées lors de la prochaine réunion avec les pompiers.
- Encombrants et bouteilles de gaz et batteries : avons eu quelques demandes, un transport sur le continent sera organisé
  - Partenaire graphiste : Suggestion de création d'une charte graphique, Conseil intéressé même si ce n'est pas parmi les priorités, à étudier
  - Incidents divers : plusieurs incidents concernant des chiens ont été déplorés au cours du mois écoulé. Il est rappelé que la règle du domaine est l'interdiction stricte de la divagation de chien errant et que, même accompagné, le chien doit être tenu en laisse. Récemment le président a dû intervenir auprès des propriétaires d'un chien agressif afin qu'il porte aussi une muselière, et il les remercie de leur compréhension. Il en sera fait de même pour tout animal trop agressif et il est rappelé que la tenue des chiens en laisse ne fait l'objet d'aucune exception.
  - Résultat du quizz des 90 ans au cours de la soirée du 31 décembre : remise des prix (merci aux commerçants qui ont promis des lots de les préparer).
  - SMILO : Le Conseil a repris contact avec SMILO ( Small Islands Organisation ) qui est une ONG qui accompagne les petites îles de moins de 150 km<sup>2</sup> qui souhaitent œuvrer à une gestion plus durable de leur territoire.  
Avec SMILO à partir de 2017 il avait été élaboré un plan de réduction des brûlages qui avait permis l'achat subventionné de broyeurs, mais la démarche avait été suspendue. Il est maintenant nécessaire de reconstruire l'historique et définir les critères et objectifs atteignables pour le Levant sachant que SMILO est concentrée sur « *des solutions durables dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des déchets, de l'énergie, de la biodiversité, du paysage et du patrimoine* ».
  - Date des prochains conseils : 30 décembre, 14 janvier, 25 février
  - Date approximative AGE : fin février 2023

La séance est close à 13h10

## Réunion du Conseil syndical

Séance du samedi 26/11/2022 10H00

NOMS	SIGNATURES
ALARIO Laurette	
BLANC Jean-pierre	ABSENT
CERCET Gérard	
CHEVRON Damien	ABSENT
CHOLAT Juliette	
GELMAN Brigitte	Démissionnaire
GUIGON Bernard	
ILLICH Jean-marc	ABSENT
MORILLON Jean-michel	Démissionnaire
PRAPANT Frédéric	
THIOLLIER Agnès	